



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

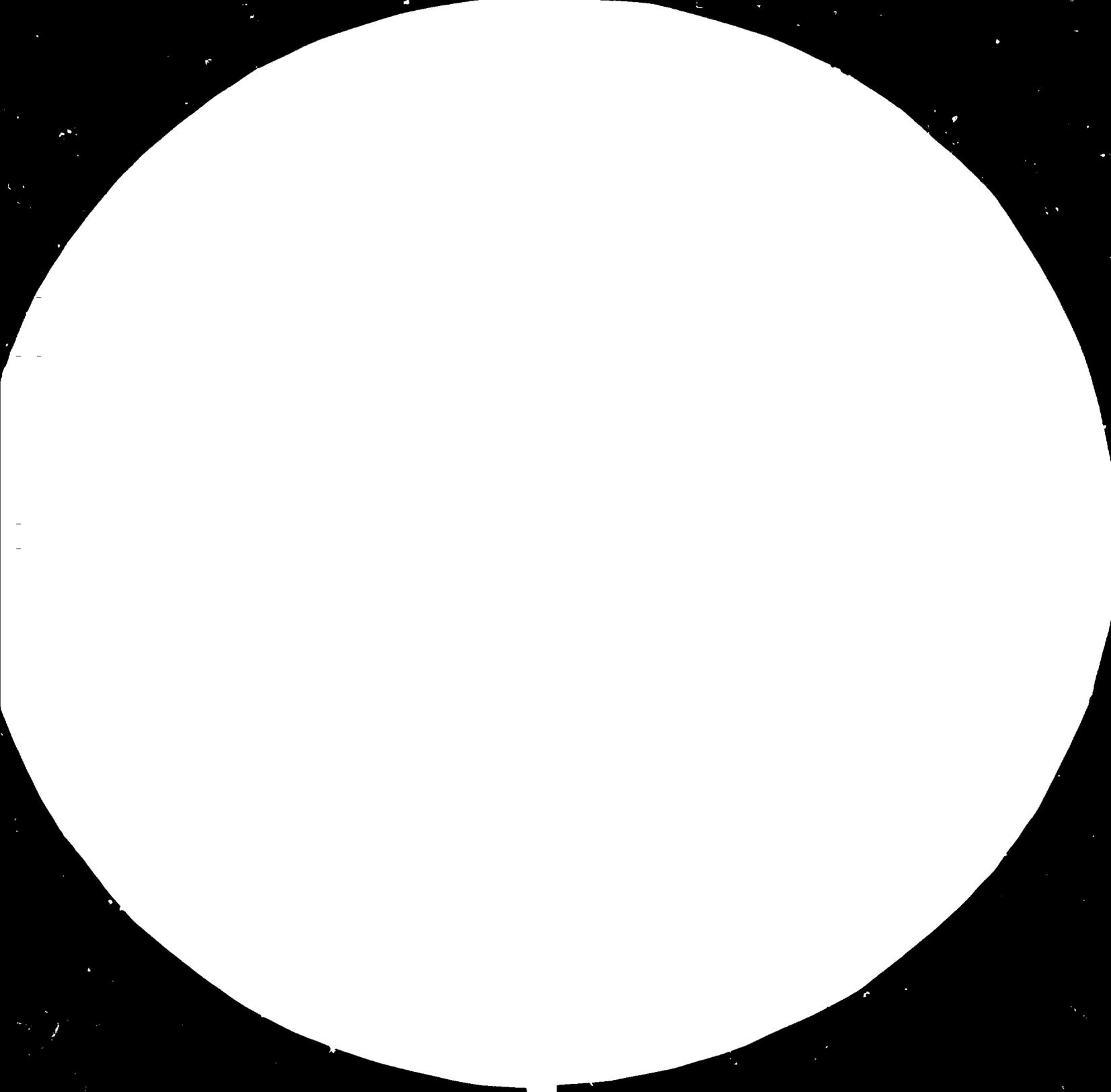
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



14640-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.439/5

13 mai 1985

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion d'experts de haut niveau
sur la dette extérieure de l'Afrique
dans le secteur industriel

Vienne (Autriche) 14-17 mai 1985

INCIDENCES DES STRATEGIES D'EMPRUNT
SUR LES
PERSPECTIVES DE REPRISE ECONOMIQUE
ET
DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL FUTUR EN AFRIQUE*

Note de
la Banque africaine de développement

3797

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

INCIDENCES DES STRATEGIES D'EMPRUNT SUR LES PERSPECTIVES
DE REPRISE ECONOMIQUE ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL FUTUR EN AFRIQUE

Une des principales caractéristiques de la conjoncture économique actuelle de l'Afrique est l'importance de la dette extérieure contractée au cours des ans pour assurer le financement du développement économique. La crise économique mondiale dont les incidences en Afrique ont été aggravées par des catastrophes naturelles a eu pour conséquence que les pays d'Afrique ne sont pas aujourd'hui en mesure, par suite d'une diminution des recettes qu'ils réalisent sur leurs exportations, d'assurer le service de leur dette extérieure; cette situation constitue à elle seule le principal obstacle à toute relance économique. Il n'est donc pas surprenant que dans les tribunes internationales consacrées aux stratégies de relance économique, toutes les délibérations tendent à porter sur la manière de régler le problème de la dette extérieure de l'Afrique.

Bien que les organismes prêteurs des pays en développement tendent à considérer l'Afrique - du point de vue de sa solvabilité - comme un ensemble monolithique, il ressort de toute analyse individuelle de chacun des pays que la situation est loin d'être telle. La raison en est qu'au cours des vingt dernières années, divers pays d'Afrique partant de positions différentes pour ce qui était de leurs ressources naturelles, de leurs priorités de développement et du caractère de leurs relations commerciales et politiques avec le reste du monde, ont entrepris leur développement en s'appuyant pour son financement et son soutien sur des stratégies d'emprunt particulières à chacun d'entre eux. Il importe par conséquent que toute analyse concernant l'évaluation des possibilités de relance à moyen terme et de développement à long terme dans chacun de ces pays porte non seulement sur le niveau absolu et relatif d'endettement de chacun d'entre eux, mais également sur la structure du total de l'endettement pour ce qui est de l'origine des fonds et de la répartition sectorielle globale de ces ressources à ce jour.

Il est intéressant de rappeler à ce sujet qu'il a été procédé à une analyse de l'emploi sectoriel des prêts accordés par BIRD à sept Etats d'Afrique qui comptent parmi ses principaux clients, à savoir : la Côte d'Ivoire, l'Egypte,

Le Kenya, le Maroc, le Nigéria, la Tunisie et la Zambie. La BIRD a été retenue dans ce cas du fait que la Banque mondiale assure plus de 90 % de la totalité des crédits multilatéraux accordés à des Etats d'Afrique, le reste étant fourni par la BAFD, le BEI et divers autres organes régionaux de développement. Une analyse des prêts de la BIRD permet par conséquent de se faire une idée assez précise de la répartition globale des crédits multilatéraux accordés à l'Afrique. Il ressort de cette analyse (voir appendice) que le Nigéria qui est le principal emprunteur de la Banque mondiale sur le continent africain a attribué près de 40 % des prêts ainsi reçus à l'agriculture, qui se situe ainsi en première place, alors que 21,9 % seulement l'ont été à l'industrie. La Côte d'Ivoire a elle aussi accordé la priorité à l'agriculture (45 %) sans guère s'être intéressée, semble-t-il, à l'industrie. L'Egypte et le Maroc par contre ont réservé la plus large part de leurs ressources multilatérales à l'industrie soit respectivement 42 et 33 % des fonds reçus de la BIRD. Le Kenya semble avoir réservé une part relativement importante des crédits reçus de la Banque mondiale aux équipements collectifs : 40 %. Le tableau montre qu'en général les principaux emprunteurs africains situés au sud du Sahara n'ont soit pas accordé une haute priorité au développement industriel, soit préféré le financer à partir de fonds autre que ceux dont ils bénéficiaient d'organismes multilatéraux. Le fait qu'une part raisonnable du total des ressources ait, sauf au Kenya et en Tunisie, été attribuée aux secteurs productifs (agriculture et industrie) est cependant un signe encourageant.

Une autre analyse a été effectuée qui porte sur le total de la dette extérieure de certains des principaux pays d'Afrique, avec ventilation par origine des fonds selon les grandes catégories suivantes : fonds multilatéraux, fonds bilatéraux, fournisseurs et marchés financiers. Il ressort de cette analyse que la Côte d'Ivoire et le Nigéria font pour leurs emprunts essentiellement appel aux marchés financiers et que les crédits commerciaux ainsi obtenus représentent respectivement 58 % et 80 % environ du total de la dette extérieure de chacun de ces deux pays. De fait, le Nigéria à lui seul a mobilisé près de 50 % de la totalité des crédits commerciaux accordés à l'ensemble des pays d'Afrique situés au sud du Sahara. La plupart des pays étudiés semblent avoir de préférence opté pour des emprunts à caractère

bilatéral. C'est notamment le cas pour l'Egypte (58,7 %), la Tunisie (54,7 %), le Soudan (52,7 %), le Zaïre (52,0 %) et la Zambie (47,3 %). Il convient de noter que dans le cas de l'Egypte et de la Tunisie, une large part des crédits bilatéraux que ces pays ont obtenus résulte des apports de capitaux en provenance des pays arabes exportateurs de pétrole du Moyen-Orient. Il est également intéressant de constater que le Kenya et la Tanzanie ont obtenu la majeure partie de leurs fonds d'organismes multilatéraux : 47,8 % et 51,4 % respectivement. Cette constatation revêt un intérêt particulier dans le cas du Kenya où près de 40 % de la totalité des crédits multilatéraux ont été consacrés à des équipements collectifs et 32 % seulement aux secteurs productifs.

La répartition judicieuse de l'origine des fonds à laquelle font appel les stratégies d'emprunt de chaque pays, trouve son expression dans les conditions moyennes d'emprunt (taux d'intérêt moyen, maturité moyenne et période de grâce moyenne). Ces conditions moyennes d'emprunt ont à leur tour une incidence directe sur la balance des paiements du pays puisque le ratio du service de la dette (défini comme le rapport du service de la dette et des recettes des exportations) détermine la capacité du pays à assurer le service de sa dette à temps opportun ou, dans le cas contraire, la nécessité pour lui de la rééchelonner. Les statistiques révèlent que les emprunts de la Côte d'Ivoire dont le total non remboursé représente près de 88 % du PNB sont assortis de conditions moyennes d'emprunt qui, dans une large mesure, reflètent une stratégie d'emprunt qui par le passé a mis l'accent sur les crédits commerciaux. La Zambie dont les emprunts représentent plus de 111 % de son PNB bénéficie d'une façon générale de conditions moyennes d'emprunt qui sont légèrement plus favorables que les crédits de type commercial, situation de plus allégée par l'intégration au total de ces emprunts d'un considérable élément correspondant à des dons. Bien que le Nigéria compte parmi les plus gros emprunteurs, le total de sa dette ne correspond qu'à 20 % de son PNB et les conditions moyennes de ses emprunts ont essentiellement un caractère commercial alors que l'Egypte qui, en terme absolu, est le premier des emprunteurs, jouit de conditions moyennes d'emprunt nettement meilleures que celles d'emprunts de type commercial puisque ceux-ci sont en majeure partie d'origine bilatérale et sont assortis de maturités moyennes pouvant atteindre 32 ans et d'un important élément de don.

On peut d'une manière générale faire les observations suivantes :

- a) Les crédits d'origine multilatérale qui, en Afrique, ont été consacrés à l'industrie ont essentiellement été utilisés pour financer des PME dans le cadre de sociétés de financement du développement. Cette situation est confirmée par les statistiques relatives aux prêts de la Banque mondiale qui montrent une nette prépondérance des lignes de crédits dans son portefeuille consacré aux industries. Elle est également confirmée par les statistiques relatives aux prêts de la Banque africaine de développement qui, au 31 décembre 1984, font apparaître des lignes de crédits de plus de 400,0 millions d'unités de compte et seulement 140 millions d'unités de compte en prêts directs pour l'industrie.
- b) D'une façon générale, les pays d'Afrique n'ont pour la plupart pas accordé une haute priorité à l'industrie et la majeure partie du développement industriel qui a pu intervenir a été financée soit par des sources bilatérales soit par des bailleurs de fonds privés (fournisseurs et marchés financiers). Cette constatation est importante car il s'agit de types de crédits qui sont rééchelonnables (Club de Paris pour les prêts bilatéraux et Sterling Club pour les prêts commerciaux).
- c) La reprise dans les pays dont la dette commerciale est importante risque d'être beaucoup plus lente et de n'intervenir encore une fois qu'après plusieurs négociations de leur dette, à moins que les fonds empruntés n'aient essentiellement été orientés vers des secteurs directement productifs qui peuvent aisément être "sortis" de la récession grâce à un ensemble approprié d'encouragements. Si cependant une partie excessive des capitaux reçus a été dirigée vers des secteurs non productifs ou consacrés à l'infrastructure, les pays dont les emprunts commerciaux sont considérables risquent alors de souffrir d'une période de récession économique plus longue que celle qui avait été prévue à l'origine.
- d) Dans le cas de certains pays, le total de la dette représente, en pourcentage du PNB, des proportions alarmantes et il est évident que ces pays se rapprochent rapidement des limites de leur capacité souveraine

d'endettement. Dans certains cas le rééchelonnement de la dette n'a pas réussi à rétablir la solvabilité voulue pour réunir la nouvelle somme de fonds qu'exige une relance économique. Dans d'autres cas encore l'ampleur de la dette qui ne peut plus être rééchelonnée entrave la solution du problème du service de la dette.

- e) Les grands projets industriels entrepris en Afrique (généralement dans les domaines du raffinage, des produits chimiques, des engrais, de la pâte à papier et du papier, du sucre, etc.) ont essentiellement été financés par des crédits fournisseurs associés à un certain appui bilatéral. D'une manière générale les conditions d'emprunt n'en reflètent pas moins le caractère commercial de l'origine de ces fonds. Les projets de cette ampleur qualifiés en général d'"éléphants blancs" n'ont, pour la plupart, pas été un entier succès et n'opèrent qu'à très faible rendement ou sont pour diverses raisons hors de service pendant plusieurs mois de suite. Bien que les emprunts soient en principe renégociables, la position débitrice souveraine du pays peut au total être telle que le rééchelonnement ne permet pas de reconstituer la capacité d'emprunt nécessaire soit pour une relance économique soit pour la création d'une nouvelle capacité de production dans d'autres sous-secteurs.

Il faut en conclusion admettre que les difficultés économiques des Etats d'Afrique comportent un nombre suffisant d'éléments communs pour justifier et même nécessiter une approche concertée dans la recherche de certaines des solutions. Bien que le total de la dette du continent ait atteint des proportions telles que cette dette ne peut plus être servie - situation qui s'oppose actuellement à une relance économique - un examen plus approfondi du profil de la dette de chacun des pays révèle des caractéristiques distinctives dont l'on peut conclure que l'Afrique est loin de constituer un énorme ensemble monolithique du point de vue des perspectives de relance économique à moyen terme et des possibilités de développement à long terme de chacun de ses éléments constitutifs. Il faut à l'avenir que les grands projets de développement soient évalués non seulement en fonction des critères classiques d'évaluation des projets tels que marge brute d'autofinancement actualisée, période de remboursement, taux interne de revenu, etc., mais également du point de vue de la manière selon laquelle leur financement modifie le profil de la dette du pays et sa stratégie d'emprunt à long terme.

PRETS DE LA BIRD (EN MILLIONS)

Approbation par secteur

Position au 30/6/61

<u>Pays</u>	<u>Total</u>	<u>Agriculture et PAS</u>		<u>Transports</u>		<u>Equipements collectifs</u>		<u>Industrie et banques</u>		<u>Education et santé</u>	
		<u>Approuvé</u>	<u>%</u>	<u>Approuvé</u>	<u>%</u>	<u>Approuvé</u>	<u>%</u>	<u>Approuvé</u>	<u>%</u>	<u>Approuvé</u>	<u>%</u>
Côte d'Ivoire	1 279,33	581,65	45,0	249,19	19,0	314,4	24,5	75,93	5,8	58,16	4,5
Egypte	2 378,70	175,5	7,3	413,49	17,3	750,3	31,5	1 001,41	42,0	38,00	1,5
Kenya	1 064,97	217,49	20,0	283,5	26,5	425,4	39,9	128,58	12,0	10,0	0,9
Maroc	2 388,62	714,08	29,8	121,3	5,0	577,2	24,1	788,04	33,0	188,00	7,8
Nigéria	2 490,16	982,65	39,4	369,44	14,8	537,27	21,5	516,29	21,9	54,51	2,1
Tunisie	1 319,06	231,14	17,5	251,95	19,0	508,14	38,5	250,56	19,0	77,27	5,8
Zambie	587,1	147	25,0	83,45	14,1	169,52	28,7	133,57	22,7	63,56	10,7

ENCOURS DU TOTAL DE LA DETTE
Y COMPRIS LES ENGAGEMENTS NON VERSES
Position au 31/12/82

	<u>Total</u>	<u>Multilatéral</u>	<u>%</u>	<u>Bilatéral</u>	<u>%</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>%</u>	<u>Marchés financiers</u>	<u>%</u>
Côte d'Ivoire	6 283,4	1 293,8	20,5	883,8	14,0	433,8	6,8	3 672,0	58,4 ⁺
Egypte	19 291,2	4 223,1	21,8	11 341,2	58,7 ⁺	3 070,9	15,9	656,0	3,4
Kenya	3 656,9	1 751,5	47,8 ⁺	1 003,5	27,4	214,2	5,8	687,7	18,7
Maroc	12 098,9	2 347,0	19,3	4 462,8	36,8	584,1	4,8	4 705,0	38,8 ⁺
Nigéria	14 697,1	1 698,3	11,5	965,4	6,5	11,5	0,07	12 021,9	81,7 ⁺
Soudan	6 455,9	1 610,4	24,9	3 407,2	52,7 ⁺	216,8	3,3	1 221,5	18,9
Tanzanie	2 673,6	1 374,8	51,4 ⁺	1 085,2	40,5	118,0	7,0	94,8	3,6
Tunisie	4 923,1	1 234,2	25,0	2 693,0	54,7 ⁺	197,4	4,0	798,1	16,2
Zaïre	4 762,7	938,5	19,6	2 481,1	52,0 ⁺	302,5	6,3	1 040,6	21,8
Zambie	3 201,1	876,8	27,3	1 517,3	47,3 ⁺	342,5	10,6	464,5	14,4
Pays d'Afrique à faibles revenus	30 275,1	10 592,0	34,9	14 098,0	46,5	1 604,9	5,2	3 970,4	13,1
Pays d'Afrique au sud du Sahara	72 582,3	20 153,3	27,7	23 854,1	32,8	3 239,2	4,4	25 325,8	34,8

QUELQUES STATISTIQUES DE LA DETTE

Au 31/12/1982

	<u>PNB</u>	<u>Dette totale/PNB (%)</u>	<u>Taux d'intérêt moyen (%)</u>	<u>Maturité moyenne</u>	<u>Délai de grâce moyenne</u>	<u>Elément de don (%)</u>
Côte d'Ivoire	7 162	87,7	13,5	12,5	4,1	-16,9
Egypte	28 517	67,6	7,8	24,3	3,4	17,0
Kenya	6 247	58,5	6	31,6	6,4	35,1
Maroc	14 954	80,9	10,2	10,6	3,2	4,2
Nigéria	71 371	20,5	13,9	8,9	3,5	18,5
Soudan	7 149	90,2	3,6	20,6	5,6	42,0
Tanzanie	5 369	49,7	4	30,7	8	48,7
Tunisie	7 948	61,9	7,1	20,4	4,7	20,1
Zaire	5 161	92,2	2,2	39,8	8,5	67,8
Zambie	2 880	111 %	6,1	21,1	5,5	26,0

